



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE  
DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**Compte-rendu de la réunion plénière du 12 décembre 2023**

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
MAGNANT Alexandre	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X			
ROUER Leslie	Déléguée régionale à la vie associative par intérim	X			
DURAND Marie- Pierre	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)			X	
BEAUVAL Anne	Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) représentée par CORNIC Benoît				X
LE BOURHIS Marc	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) représenté par CHEVALIER Anne			X	
BAILLE Anick	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)			X	
DE MICHERI Jérôme	Délégué départemental à la vie associative de la Loire-Atlantique	X			
BESSE Benoît	Délégué départemental à la vie associative du Maine-et-Loire	X			
OUVRARD Julien	Délégué départemental à la vie associative de la Mayenne	X			
DORÉ Benoît	Délégué départemental à la vie associative de la Sarthe				X
PROVOST Emilie	Délégué départemental à la vie associative de la Vendée	X			
LACAZE Florence	Président de Le Mouvement Associatif des Pays-de-la-Loire (LMA)	X			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
MILS Catherine	France Bénévolat Nantes Atlantique pour le collège départemental consultatif de Loire-Atlantique	X			
FORTUN Roselyne	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) représentant Le Mouvement Associatif	X			
URBAIN Caroline	Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Mayenne		X		
HOGU Jean-François	France Nature Environnement (FNE) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de la Sarthe	X			
BEAUVALLET Valentin	Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Maine-et-Loire	X			
GANGLOFF Claude	Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Vendée	X			
GUERIN Sophie	Ligue de l'enseignement Pays de la Loire représentant Le Mouvement Associatif				X
LAURENT Jean-Claude	Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) représentant Le Mouvement Associatif			X	
WEISS Pauline	Représentant le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, déléguée à l'égalité hommes-femmes, membre de la Commission culture, sports, vie associative, bénévolat,	X			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
	solidarités, civisme et égalité hommes femmes				
CORNET Danielle	Représentant le Conseil départemental de Loire-Atlantique			X	
GRIMAUD Gilles	Représentant le Conseil départemental du Maine-et-Loire			X	
SAULNIER Vincent	Représentant le Conseil départemental de Mayenne			X	
SASSO Olivier	Représentant le Conseil départemental de Sarthe			X	
DE RUGY Maxence	Représentant le Conseil départemental de Vendée		X		
<i>GUÉGAN Sterenn</i>	<i>Le Mouvement Associatif</i>	X			
<i>TRICOT Maryse</i>	<i>Représentant le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire</i>		X		
<i>EL MECHRAFI Mohamed</i>	<i>Représentant le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire</i>	X			
<i>JOURNÉ Bénédicte</i>	<i>Mission Vie associative - DRAJES</i>	X			
<i>SALHI Marine</i>	<i>Mission Vie associative - DRAJES</i>	X			

*Les personnes indiquées en italique n'ont pas voix délibérative mais participent à la CRC en tant que personnes ressources*

### **ORDRE DU JOUR**

- Validation du compte-rendu de la CRC du 1er juin 2023
- Retour sur les campagnes 2023
- Présentation pour avis du calendrier et des orientations régionales pour les campagnes FDVA 2024
- Actualités et perspectives en matière de vie associative.

## **I. Accueil et ouverture de la réunion :**

### **a. Propos introductifs par Alexandre MAGNANT, délégué régional académique, représentant le Préfet de région :**

Alexandre MAGNANT préside cette commission et évoque :

- Le remaniement ministériel de Juin 2023 avec la nomination de Madame Prisca Thévenot début Juillet 2023, secrétaire d'Etat à la jeunesse et au SNU. Elle récupère aussi la vie associative dans son champ d'attribution. Suite à son arrivée au gouvernement, la secrétaire d'état a réaffirmé que la vie associative est l'une des politiques prioritaires du gouvernement (sur les 150).
- Actualités : certains parlementaires souhaitent pouvoir de nouveau bénéficier de crédits dans le cadre de la réserve parlementaire pour financer eux-mêmes des associations. L'année 2024 est une année importante au cours de laquelle nous devons collectivement témoigner que le FDVA est géré efficacement, collégalement et en toute transparence. A cet égard, tous les parlementaires devront être invités dans les collèges départementaux.

### **b. Propos introductifs de Florence LACAZE au titre du Mouvement associatif des Pays de la Loire :**

Florence Lacaze remercie la commission pour les échanges constructifs entre tous les acteurs.

Elle précise que les associations qui ont subi des difficultés suite à la crise sanitaire sont toujours en difficultés. Elles voient très positivement l'arrivée au gouvernement de Prisca Thévenot, car cette dernière évoque très régulièrement des sujets autour de la vie associative.

Cependant, l'inflation actuelle et les suites de la crise sanitaire ont eu des conséquences sur les associations :

- Problème de trésorerie,
- Baisse des aides financières de la part des collectivités,
- Impact sur l'engagement des adhérents et des bénévoles dont les associations rencontrent des difficultés financières.

Mme Lacaze rappelle que le processus associatif se construit sur un temps long. De même, sur la région des Pays de la Loire, il y a une certaine équité de territoires concernant le subventionnement des associations. Ce sujet est toujours à travailler dans la continuité au sein de la CRC. Enfin, il faut aussi s'interroger sur l'après subventionnement, à savoir, vers qui diriger les associations ayant déjà bénéficié du FDVA et qui ne peuvent plus en bénéficier à l'avenir.

### **c. Propos introductifs de Pauline WEISS pour le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire :**

Pauline Weiss évoque la nécessité de se coordonner avec l'Etat, afin d'aider les territoires qui en ont besoin. Elle évoque différents sujets portés par la Région comme la journée des bénévoles 2024 (angle sport), le projet « Bénévol'acteurs » à destination des jeunes, ainsi que la politique régionale du mécénat.

Alexandre Magnant présente le dispositif des classes et lycées engagés qui se met en place cette année 2023-2024, avec 54 classes de lycéens (2<sup>ndes</sup> générale, technologique et professionnelle). Celles-ci vont travailler sur des projets autour de l'engagement et faire un séjour de cohésion SNU. Le dispositif se déroule sur une année scolaire au cours de laquelle les parcours d'engagement seront présentés aux élèves, dont l'engagement bénévole, ce qui représente une influence non négligeable sur la vie associative et les jeunes.

Pauline Weiss demande de pouvoir disposer de la liste des 54 classes afin de ne pas cibler les mêmes établissements scolaires dans le projet Bénévol'acteurs.

## II. Validation du compte-rendu de la CRC du 1<sup>er</sup> Juin 2023

Sur le compte rendu de la CRC de juin 2023, il a été noté lorsque le sujet concernant le FDVA2 a été présenté :

*« Remarques : Claude GANGLOFF explique que certains départements ont limité la part attribuée au fonctionnement (plafond maximal de 4000€), d'autres sont restés dans une fourchette (5000€ en moyenne attribué pour du fonctionnement). Pour lui, il faudrait laisser une plus grande part aux nouveaux projets. »*

Ce dernier souhaite préciser son intervention car il s'agit d'une méprise en modifiant ce paragraphe dans le compte rendu avec les propos suivant :

*« Remarques : Claude GANGLOFF explique que certains départements ont limité la part attribuée au fonctionnement (plafond maximal de 4000€) d'autres ont retenu une fourchette jusqu'à 10000€. Il faudrait limiter le plafond à 4000€ pour laisser une plus grande part, soit à un nombre plus important d'associations au titre du financement, soit à davantage de nouveaux projets innovants. »*

**AVIS: Le document est validé avec l'ajout de cette remarque sans réserve** et il fera l'objet d'une publication rectificative sur le site internet du rectorat.

## III. Bilan des campagnes FDVA 2023 :

*(Voir diaporama joint pour plus de détails)*

- Il y a toujours davantage de demandes de report suite au covid.
- Emilie Provost indique que les demandes de report se font souvent au dernier moment, fin Décembre.
- Florence Lacaze propose d'analyser pourquoi il y a des reports si ce phénomène perdure. Catherine Mils rebondit sur le fait que ces reports peuvent-être dus au fait que les associations travaillent en année scolaire et non civile.
- Vigilance sur le versement d'une subvention d'une année à l'autre si l'association n'a pas justifié l'année N-1.

#### **IV. Instruction et priorités FDVA pour 2024 :** (Voir diaporama joint pour plus de détails)

##### **a. Nouveauté 2024**

- L'ouverture de la campagne 2024 sur 8 semaines (du 15 janvier 2024 au 11 Mars 2024 - 12h). Il s'agit d'une consigne nationale issue de la DJEPVA.
- L'invitation des parlementaires concerne les collèges départementaux ; ils doivent être invités pour la commission de mai 2024 qui concerne l'étude des demandes de financement.
- Seuls les parlementaires membres ont le droit de vote, et ils doivent préalablement avoir signés la déclaration d'intérêt.
- Présences des parlementaires par département en 2023 :
  - Vendée : 3 à 4 parlementaires présents
  - Loire atlantique : 2 sénateurs présents en janvier 2023 et 2 députés + 1 sénateur présents en mai 2023
  - Maine-et-Loire : 6 parlementaires présents
  - Mayenne : Parlementaires fortement représentés dans le département
  - Sarthe : Parlementaires fortement représentés dans le département
- Hausse des crédits dans le cadre du PLF 2024 : le FDVA augmente grâce à l'augmentation du prélèvement sur les comptes bancaires inactifs qui passe de 20% à 40%.

##### **b. Critères d'éligibilité FDVA :**

- Il y a ensuite le rappel des critères d'éligibilités au FDVA 1 et 2 (Voir diaporama joint)
- Valentin Beauvallet et Claude Gangloff insistent pour qu'il n'y ait pas de problèmes de différences entre les départements.
- Florence Lacaze insiste sur l'importance de l'équité de traitement entre les territoires et se questionne notamment pour les associations qui ont bénéficié du FDVA et qui ne peuvent plus en bénéficier à l'avenir, selon les critères fixés.

##### **c. Mise en œuvre de la campagne :**

Il est précisé, que les dates d'ouverture de la campagne 2024, seront indiquées dès à présent sur le site académique mais aussi de la préfecture et SDJES. Il s'agit de de pré-informer les associations afin qu'elles puissent mettre à jour leurs informations sur « Le Compte Asso » avant de débiter leur dossier FDVA 2024.

##### **d. Recueil de l'avis des membres :**

- Valentin Beauvallet indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un seuil de montant aussi haut pour le fonctionnement global afin de favoriser le FDVA Nouveau(x) projet(s).
- Benoît Besse rappelle qu'il avait été décidé d'aligner les deux plafonds Axe 1 et Axe 2 pour éviter un positionnement « tactique » des associations.

## **V. Autres actualités sur la vie associative :**

### **a. Guid'Asso :**

- Présentation des nouvelles étapes du déploiement de Guid'Asso en région (voir diaporama) et mise en place d'une cartographie régionale des structures labellisées, accessible sur le site académique.
- Début des formations « Information » avec 18 personnes présentes en Vendée.  
En Mayenne, la formation est prévue pour Février 2024.  
En Loire Atlantique, les formations ont débuté début décembre 2023, puis une prochaine session aura lieu en mars 2024.  
En Sarthe les formations ont commencé le 12 décembre 2023.

### **b. FONJEP :**

- Chaque accompagnateur généraliste de Guid'Asso bénéficie d'une double unité de poste FONJEP. Les unités restantes permettant de financer des accompagnateurs spécialistes sur les départements (une unité par accompagnateur spécialiste) en fonction des thématiques prioritaires identifiées dans le département.
- Il y a aussi un enjeu national et interministériel concernant la demande de pérennisation d'aides financière en plus des FONJEP, pour assurer le financement de la coanimation et la formation des acteurs. En effet cela ne se fait actuellement que grâce à des reliquats de crédits en fin d'année budgétaire.

## **VI. Tour de table des DDVA :**

- Vendée : Bonne dynamique sur Guid'Asso avec un développement du label information. Les postes FONJEP arrivent à échéance, il faudrait favoriser les associations primo-demandeuses.
- Maine et Loire : Nombre de structures labellisées Guid'Asso : 1 Généraliste, 2 Information, 3 Spécialiste. Déploiement du label Orientation pour 2024.
- Mayenne : une dizaine de structures labellisées

**Prochaine réunion de la commission régionale consultative le 6 juin 2024 à 9h30**